

Protocole d'accord pour un échange de lecteurs entre l'Université Rennes 2, ci-après mentionnée Rennes 2, représentée dans ce document par son Président, Jean Emile Gombert, et l'Université du Nouveau Mexique, Etats-Unis, pour le compte de son Département de Langues et Littératures Etrangères (ci-après UNM et DLLE), représentée par son doyen et son vice-président aux affaires universitaires, le Dr Chaouki T. Abdallah, en accord avec le préambule et les dispositions contractuelles suivants:

PREAMBULE

A. Etant donné que les deux parties reconnaissent l'importance du développement de relations interculturelles et les avantages résultant de ces perspectives d'échanges universitaires pour leurs étudiants.

B. Etant donné que les deux parties souhaitent définir les bases du présent protocole d'échange de lecteurs.

Par conséquent, les deux parties souhaitent exécuter le présent protocole d'accord pour un échange de lecteurs en accord avec les termes et les conditions suivants:

DISPOSITIONS CONTRACTUELLES

Echange de lecteurs

- 1.1 **L'Université Rennes 2 et l'UNM échangeront réciproquement un poste de lecteur, selon un calendrier convenu entre elles et en fonction de leurs besoins respectifs. Ces échanges pourront ne pas coïncider systématiquement et seront appréciés sur l'ensemble de la durée de validité de la présente convention.**
- 1.2 **L'étudiant de deuxième cycle universitaire de l'université Rennes 2 sera employé comme Assistant de français par le Département de Langues et Littératures étrangères. L'étudiant de deuxième cycle universitaire de l'UNM sera employé comme lecteur d'anglais à l'université Rennes 2.**
- 1.3 **L'étudiant de deuxième cycle universitaire de l'UNM sera normalement recruté comme lecteur pour un contrat d'un an par l'université Rennes 2. Ce contrat pourra**

être renouvelé par l'université Rennes 2 pour une deuxième année en l'absence d'autres candidats présentés par l'UNM cette année-là. La décision prise par l'université Rennes 2 concernant le renouvellement du contrat de lecteur sera fonction des besoins, de la disponibilité des ressources et de la qualité de l'enseignement dispensé par le lecteur.

- 1.4 Parce que le Département de Langues et Littératures étrangères financera le lecteur de l'échange avec l'université Rennes 2 à partir du fond commun consacré aux assistants, l'assistant de deuxième cycle universitaire de l'université Rennes 2 sera recruté par le Département de Langues et Littératures étrangères sur la base d'un engagement à rechercher l'obtention d'un diplôme et conclura un contrat d'assistant d'enseignement standard, qui pourra être renouvelé une fois, si les résultats universitaires et les compétences d'enseignement de l'étudiant sont satisfaisants.
- 1.5 Tenus par les dispositions des paragraphes 1.3 et 1.4, le DLLE de l'UNM enverra normalement un lecteur à l'université Rennes 2 chaque année tandis que l'université Rennes 2 enverra tous les deux ans un étudiant de deuxième cycle universitaire qui sera recruté comme assistant d'enseignement.
- 1.6 L'étudiant de deuxième cycle désigné par l'université Rennes 2 soumettra une candidature réglementaire pour être admis à l'un des deux programmes de deuxième cycle offerts par le DLLE: soit un Master 2 en Etudes françaises ou francophones soit un Master 2 en littérature comparée et études culturelles. Il ou elle devra se conformer à toutes les exigences de candidature et d'admission établies par DLLE et se soumettre aux critères et à la procédure d'admission du département qui s'appliquent aux étudiants nationaux et internationaux qui se portent candidats auprès du département ou de l'université. Outre les délais de rigueur et la procédure fixés par le DLLE, le candidat de l'université Rennes 2 devra également respecter les conditions établies pour les étudiants internationaux par le Bureau Global de l'Education (GEO) à l'UNM. La date fixée par le DLLE pour la remise des candidatures complètes est le 1er février. Dans les années à venir s'il se trouvait que cette date du 1er février porte préjudice à la capacité de l'université Rennes 2 à proposer des candidats dans un panel aussi large que possible, la date de remise des dossiers de candidature pourrait être repoussée pour les candidats de l'université Rennes 2, étant donnée la nature exceptionnelle de l'accord de coopération universitaire entre l'UNM et l'université Rennes 2, les différences dans le calendrier universitaire des deux universités, et l'intérêt qu'il y a à recruter le/la meilleur/e candidat/e possible. Si cette situation se présentait, l'université Rennes 2 lancerait une demande réglementaire de report de la date au plus tard en septembre de l'année s'appliquant au recrutement et une date autre sera fixée d'un commun accord entre les deux établissements.

- 1.7 L'assistant/e de l'université Rennes 2 sera autorisé/e à se porter candidat/e pour être admis/e au programme d'étude de deuxième cycle de l'Université du Nouveau Mexique s'il/elle possède un Master 1 ou un Master 2 délivré par l'université Rennes 2 (l'équivalent de la première et deuxième années d'un master américain), ainsi que le TOEFL. L'université Rennes 2 sélectionnera ses candidats pour l'UNM parmi des étudiants inscrits en master. Les étudiants de deuxième cycle de l'université Rennes 2 candidats à l'UNM doivent montrer une compétence en langue anglaise de 550 au moins pour les épreuves écrites du TOEFL, 213 pour la version en ligne de l'épreuve et 79/80 pour l'épreuve à partir d'Internet.
- 1.8 L'étudiant/e de deuxième cycle de l'université Rennes 2 s'inscrira comme étudiant/e à temps plein dans la préparation à l'un des deux diplômes offerts par le DLLE: soit le Master en Etudes françaises ou francophones, soit le Master en Littérature Comparée et Etudes Culturelles. Il/elle enseignera six heures -crédits (ou deux cours de langues) par semestre.
- 1.9 L'étudiant/e de deuxième cycle de l'université Rennes 2 recevra un salaire annuel d'assistant/e d'enseignement d'environ 13.580 \$, qui sera sujet à tout ajustement qui pourra se produire à un moment ou l'autre sur la période couvrant l'accord. Il ou elle sera exempt des droits d'inscription et bénéficiera d'une couverture médicale et dentaire.
- 1.10 Le *lecteur* de l'UNM doit être détenteur d'un M.A. (master américain) ou avoir réussi entièrement sa première année de programme de M.A., ou être inscrit/e en troisième année du doctorat au DLLE. Le *Lecteur* de l'UNM assure un service annuel en présence des étudiants de 300 heures de travaux pratiques (encadrement de laboratoires de langues, enseignement d'expression orale).
- 1.11 Le *lecteur* de l'UNM recevra un salaire annuel brut d'environ 17 835 euros durant la période du contrat d'un an, et qui sera sujet à tout ajustement qui pourra se produire à un moment ou l'autre sur la période couvrant l'accord. Il recevra également une couverture médicale et dentaire dans les conditions réglementaires de sécurité sociale française
- 1.12 Les étudiants de l'échange auront à leur charge l'obtention d'un logement avec l'aide du bureau requis de l'université d'accueil. Les frais de voyage et les dépenses personnelles (frais de séjour, logement, alimentation) relèveront de la responsabilité des étudiants participant à l'échange.

- 1.13 L'université d'origine sélectionnera et désignera l'étudiant/e qui participera à l'échange. Cependant, la décision finale d'admission d'une candidature sera détenue par l'université d'accueil.

Termes de l'Accord

- 2.1 Cet accord deviendra effectif après signature des deux parties et sera automatiquement renouvelé pour un terme successif de six (6) années à chaque fois, à moins qu'il ne soit résilié par écrit tel que cela a été défini dans cet accord.
- 2.2 Chacune des parties peut résilier cet accord, en prévenant l'autre institution par écrit six (6) mois avant que l'annulation soit effective. Dans ce cas, les étudiants qui ont déjà été acceptés ne seront pas concernés et seront autorisés à terminer les trimestres s'appliquant à leurs emplois et à leurs études et les termes et les clauses de cet accord seront toujours applicables.
- 2.3 Le suivi de la convention sera assuré par Anthony LARSON, Directeur de l'UFR Langues de l'université Rennes 2 et Rajeshwari VALLURY, Maître de Conférences à l'université du Nouveau Mexique.

Toute demande devra être écrite et sera transmise à ces personnes telles que suivent:

POUR L'UNIVERSITE RENNES 2

Dr. Anthony Larson

Maître de Conférence - Département d'anglais

Directeur de l'UFR Langues

Université Rennes 2

Place du recteur Henri Le Moal

CS 24307

35 043 Rennes cedex FRANCE

Tel: (33) 02.99.14.16.11

Fax: (33) 02.99.16.14

E-mail: anthony.larson@univ-rennes2.fr

POUR L'UNIVERSITE DU NOUVEAU MEXIQUE

Dr. Rajeshwari S. Vallury

Maître de Conférence en français

Département de Langues et de Littératures Etrangères

229 Ortega Hall MSC 03 2080

1 Université du Nouveau Mexique

Albuquerque, NM 87131-0001 USA

Tel: 505-277-4771

Fax: 505 277-3599

E-mail: rvallury@unm.edu

Conformément, nous signons quatre (4) originaux de ce protocole d'Accord, deux (2) en anglais et deux (2) en français, dont les contenus sont tout aussi valides. Les parties conserveront un original dans chacune des langues.



Mark Peceny, Directeur des Départements des Arts et Sciences, UNM

5/20/14

Date



Julie Coonrod, Directrice des Départements des Etudes de Second Cycle, UNM

5/20/14

Date



Anthony LARSON, Directeur de l'UFR Langues, Université Rennes 2

5/20/14

Date

Jean Emile GOMBERT, Président Université Rennes 2



UNIVERSITE
RENNES 2
LE PRESIDENT

Date 03 JUIN 2014



MEMORANDUM OF UNDERSTANDING FOR A GRADUATE TEACHING ASSISTANT AND STUDENT EXCHANGE BETWEEN THE UNIVERSITÉ RENNES 2 HAUTE BRETAGNE, FRANCE, WHICH WILL BE REFERRED TO AS “RENNES 2”, REPRESENTED IN THIS ACT BY ITS PRESIDENT, JEAN-ÉMILE GOMBERT, AND BY THE UNIVERSITY OF NEW MEXICO, UNITED STATES, ON BEHALF OF ITS DEPARTMENT OF FOREIGN LANGUAGES AND LITERATURES (HEREINAFTER “UNM” AND “FLL”), REPRESENTED BY ITS PROVOST AND EXECUTIVE VICE PRESIDENT FOR ACADEMIC AFFAIRS, DR. CHAOUKI T. ABDALLAH, IN ACCORDANCE WITH THE FOLLOWING ANTECEDENTS AND CLAUSES:

A N T E C E D E N T S

- A. That both parties recognize the importance of developing intercultural relationships and the benefits that result from the academic opportunities for their students.
- B. That both parties wish to define the basis of the present Memorandum of Understanding for a Graduate Teaching Assistant and Student (*Lecteur*) Exchange.

Therefore, both parties wish to execute the present Memorandum of Understanding for a Graduate Student/Teaching Assistant Exchange, in accordance with the following terms and conditions:

C L A U S E S

Exchange of Graduate Students/Teaching Assistants

- 1.1 The Université Rennes 2 and UNM will reciprocally exchange one Graduate Teaching Assistant (*Lecteur*) at a given time, with occasional overlaps. The exchange calendar is established through mutual agreement according to the needs of each university. The exchange will be evaluated over the duration of the present contract.
- 1.2 The graduate student from Rennes 2 will serve as a Teaching Assistant of French in the Department of Foreign Languages and Literatures. The graduate student from UNM will serve as a *lecteur* of English at Rennes 2.
- 1.3 The graduate student from UNM will normally be recruited on a one year *lecteur* contract by Rennes 2. The contract may be renewed by Rennes 2 for a second year in the absence of a candidate from UNM that year. The decision by Rennes 2 to

- renew a *lecteur* contract depends on need, availability of resources, and satisfactory performance.
- 1.4 Because the Department of Foreign Languages and Literatures will fund the graduate exchange student from Rennes 2 out of its pool of existing TA lines, the graduate assistant from Rennes will be recruited as a *bona fide* degree-seeking graduate student by the Department of Foreign Languages and Literatures and receive a standard TA contract which is renewable for a year based on satisfactory academic and teaching performance.
 - 1.5 Subject to the renewal provisions in paragraphs 1.3 and 1.4, FLL at UNM will normally send one graduate teaching assistant (*lecteur*) to Rennes 2 every year, while Rennes 2 will normally send one graduate teaching assistant to UNM every two years.
 - 1.6 The graduate student nominated by Rennes 2 will submit a formal application for admission to one of the two graduate programs offered by FLL: an M.A. in French and Francophone Studies or an M.A. in Comparative Literature and Cultural Studies. S/he will comply with all application and admission requirements established by FLL, and subject to departmental admissions standards and procedures used for domestic and international applicants to the department and the university. In addition to the deadlines and procedures set by FLL, the applicant from Rennes will respect those set by the Office of Global Education (GEO) at UNM for international students. The deadline set by FLL for application materials is February 1. In future years, should the February 1 deadline adversely affect Rennes' capacity to recruit among the widest pool of candidates, the deadline for submitting an application dossier may be extended for the applicant from Rennes 2, given the extraordinary nature of an agreement of academic cooperation and collaboration between UNM and Rennes 2, the differences in the academic calendars of Rennes 2 and UNM, and in the interests of recruiting the best candidate possible. Should this be the case, Rennes 2 will initiate a formal request for an extension no later than September of the recruitment year, and an alternative date shall be set by common accord between the two departments.
 - 1.7 The Graduate Assistant from Rennes 2 will be eligible to apply for admission to graduate study at the University of New Mexico if s/he possesses the Master I or Master II from Rennes 2 (the equivalent of the first and second years of an American Master's), and the TOEFL. Rennes 2 will recruit its candidate to UNM from students in its Master's program. Graduate students applying to UNM must show an English language proficiency of 550 on the TOEFL written test, 213 on the TOEFL computerized test, or 79-80 on the internet-based test.
 - 1.8 The Graduate Assistant from Rennes 2 will enroll as a full-time graduate student in one of the following two degrees offered by FLL: M.A. in French and Francophone Studies and M.A. in Comparative Literature and Cultural Studies. They will teach 6 credit hours (or two language courses) each semester.
 - 1.9 The Graduate Assistant from Rennes 2 will receive an annual TA salary of approximately \$13,580, subject to any salary adjustments that occur from time to time over the term of this agreement. S/he will receive a tuition waiver, and be covered for health and dental insurance.
 - 1.10 The *Lecteur* from UNM must hold an M.A., or have successfully completed the first year of the M.A. program, or be enrolled in the third year of the Ph.D. program

- in FLL. The *Lecteur* from UNM will provide 300 hours per year of practical classroom exercises to students (language laboratories, teaching of oral expression).
- 1.11 The *Lecteur* from UNM will receive a gross annual salary of approximately €17,835 during a contractual period of one year, subject to any salary adjustments that occur from time to time over the term of this agreement. They will also receive health and dental insurance coverage in accordance with the terms and conditions of French Social Security.
 - 1.12 Exchange students shall be responsible for arranging their own accommodation with assistance from the appropriate office of the host university. All living, travel, and personal expenses shall be the responsibility of the participating students.
 - 1.13 The home university will select and nominate its student to participate in the exchange. However, the final decision on admission will rest with the host university.

Terms of Agreement

- 2.1 This agreement will become effective upon signing by both parties and shall automatically renew for successive terms of six (6) years each, unless terminated in writing as provided for in this agreement.
- 2.2 Any one of the parties may terminate this agreement, advising the other institution in writing six (6) months prior to the agreement's cancellation. In this case, the students who have already been accepted will not be affected and shall be permitted to finish their terms of employment and studies and the terms and clauses of this agreement will still apply.
- 2.3 Administration of this Memorandum of Understanding shall be the responsibility of Anthony Larson, Director of the UFR Langues at the Université Rennes 2 and Rajeshwari Vallury, Associate Professor of French at The University of New Mexico.

All notices shall be in writing and shall be directed to these individuals as follows:

FOR THE UNIVERSITÉ RENNES 2

Dr. Anthony Larson
Associate Professor, Department of English
Director of the UFR Langues
Université Rennes 2
Place du recteur Henri Le Moal
CS 24307
35043 Rennes cedex FRANCE

Tel: (33) 02.99.14.16.11 Fax: (33) 02.99.14.16.14

E-mail: anthony.larson@univ-rennes2.fr

FOR THE UNIVERSITY OF NEW MEXICO

Dr. Rajeshwari S. Vallury
Associate Professor of French
Department of Foreign Languages and Literatures
229 Ortega Hall MSC03 2080
1 University of New Mexico
Albuquerque, NM 87131-0001 USA

Tel: 505-277-4771

Fax: 505 277-3599

E-mail: rvallury@unm.edu

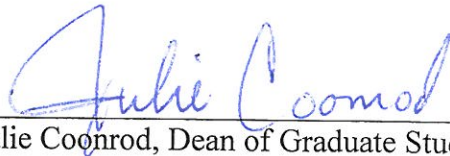
In accordance we sign four (4) originals of this Memorandum of Understanding, two (2) in English and two (2) in French, the contents of which are equally valid. The parties shall retain one original in each language.



Mark Peceny, Dean of Arts and Sciences, UNM

5/16/14

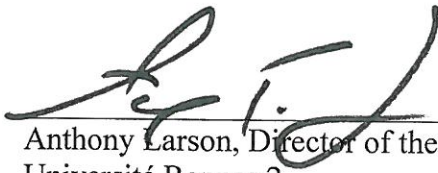
Date



Julie Coonrod, Dean of Graduate Studies, UNM

5/20/14

Date



Anthony Larson, Director of the UFR Langues
Université Rennes 2

5/26/14

Date

Jean-Émile GOMBERT, President
Université Rennes 2



UNIVERSITE
RENNES 2
LE PRESIDENT

Date 03 JUIN 2014